Maires de Meuse

Gestion de la voirie : voies communales et chemins ruraux

Formation

sur 1 journée

Date : 7 avril 2027

à Lamorville, 4 bis rue de l'église, salle communale

Horaire : 9h00-12h00
14h00-17h00

Effectif : de 6 (minimum) à 15 personnes (maximum)

Intervenant :

Sylvain LOHNER, formateur

Coût : 400,00 € pouvant être pris en charge par votre DIFE, cela ne vous coûtera rien ni à votre collectivité

Pour en bénéficier,

nous renvoyer votre inscription

avant le 19 mars 2027

Programme

1. Propos introductifs
2. Voirie et domanialité :
   distinction voie communale / chemin rural
3. Examen du régime applicable aux voies communales
4. Examen du régime applicable aux chemins ruraux
5. Focus sur les pouvoirs de police de l'exécutif.

Objectifs

- Distinguer ce qui constitue une voie communale et un chemin rural,
- Reconnaître le régime applicable selon la situation,
- Identifier le rôle de l'exécutif en matière de Police.

Moyens pédagogiques

Apports théoriques, participation active, exercices pratiques, support pédagogique remis aux participants.

Public visé

Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux.

Notre association est agréée par le ministère pour dispenser la formation des élus locaux.